



Conseil d'arrondissement du jeudi 7 novembre 2024

Vœu relatif aux accompagnantes et accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)

Déposé par Anne Baudonne, Karine DUCHAUCHOI et les élues et élus du Groupe communiste et citoyen

Considérant la loi du 11 février 2005 qui énonce le principe du droit à compensation du handicap et à obligation de solidarité de l'ensemble de la société à l'égard des personnes handicapées ;

Considérant, du fait de cette loi, l'obligation de scolarisation des élèves en situation de handicap au plus près de leur domicile ;

Considérant la loi du 26 juillet 2019 sur l'École de la confiance qui intègre l'École inclusive ;

Considérant que l'AESH constitue une aide humaine indispensable pour l'accompagnement scolaire des enfants en situation de handicap. Les AESH interviennent afin de faciliter la scolarité et le quotidien des élèves en situation de handicap et les aider à gagner en autonomie ;

Considérant que selon le rectorat de Paris, il y aurait à ce jour près de 500 notifications de la MDPH stipulant une scolarité avec l'accompagnement d'une AESH non couverte dans le 1er degré. Dans certaines écoles ce sont 2, 3 voire jusqu'à 5 AESH manquants. Tous les élèves ne sont pas accompagnés selon leurs besoins avec des AESH mutualisés ;

Considérant qu'un élève peut avoir deux, voire trois, accompagnants différents dans la même semaine, au lieu d'un seul qui assurerait un suivi ;

Considérant que ces conditions font perdre le sens de la mission d'accompagnement aux agentes et agents dédiés à cette tâche et conduisent à des abandons de postes, des arrêts maladies et des démissions ;

Considérant que ce manque d'AESH a un impact important sur les conditions de scolarité des élèves qui ne peuvent pas vivre sereinement leur inclusion scolaire sans l'aide humaine dont ils ont besoin et à laquelle ils ont droit,

Considérant que cela impact l'ensemble de la classe avec des enseignantes et enseignants qui ne peuvent assurer un enseignement de qualité répondant à l'ensemble des besoins des élèves de la classe dont ils et elles ont la charge ;

Considérant que depuis la rentrée de nombreux élèves en situation de handicap dans notre arrondissement n'ont un accompagnant (AESH) que sur quelques heures de cours ou pas du tout comme la polyvalente Champagne, l'école Gambetta... ;

Considérant que l'Éducation nationale ne se donne pas les moyens de remplir la mission qu'elle s'est assignée, à savoir scolariser les élèves en situation de handicap dans les meilleures conditions possibles ;

Sur proposition de Karine Duchauchoi, d'Anne Baudonne et des élues et élus du groupe Communiste et Citoyen, le Conseil du 20^{ème} arrondissement demande que La Maire de Paris se rapproche du ministre de l'Éducation Nationale et interpelle le D.A.S.E.N. afin :

- que l'Académie de Paris recrute les AESH à hauteur des besoins notifiés pour pourvoir à tous les besoins ;
- que l'Etat valorise davantage le métier notamment par le recrutement à temps plein afin de stabiliser ce personnel dans cette mission essentielle qu'est l'accompagnement des élèves en situation de handicap et d'améliorer les conditions de travail des accompagnantes et accompagnants d'élèves en situation de handicap.